

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE PROSIMAR

Vendredi 8 août 2006 à 10 heures

Salle du Moulin d'Argent

44380 - PORNICHET

132 adhérents sont présents ou représentés

Les Associations de Protection de l'Environnement de Pornichet étaient invitées et représentées :

- Association pour la protection du Site du Vieux Pornichet et son ancien port :
- Association du Cadre de Vie de Pornichet Centre et Ouest :
- Association de Bonne Source
- Association Qualité de Vie
- Association APEP

Le Président Alain Doré ouvre la séance à 10 heures 15 et remercie de leur présence les représentants de la municipalité : M. J.-P. Goût, adjoint à l'urbanisme et M. A. Loret, conseiller chargé des Associations. Mme Roudeix, adjointe chargée de l'Environnement a répondu à notre invitation en regrettant de ne pouvoir être présente.

Il souligne qu'ainsi le dialogue est renoué entre les Associations d'Environnement et la municipalité, tradition rompue il y a plusieurs années par la précédente municipalité.

Ordre du jour :**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

- 1) Accueil des adhérents et des personnalités invitées
- 2) Exposé : Le Patrimoine Végétal de Ste Marguerite
- 3) Rapport d'activités 2007. Activités 2008 :
PLU – Référé & Recours - Villa Mona - Collectif – Presse - Elections municipales –
- 4) Rapport financier :
Nombre d'adhérents. Compte de résultats. Bilan. Cotisations.
- 5) Vote des rapports moral et financier,

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

- 6) Modification des statuts : Objet et Nom de l'Association / Composition du Conseil d'Administration
- 7) Election de membres du Conseil d'Administration
- 8) Questions diverses

Avant de passer à l'ordre du jour statutaire, il donne la parole à Stéphane AERTS qui fait à l'assemblée un exposé illustré très intéressant sur le patrimoine végétal du quartier de Ste Marguerite, et sur la nécessité pour ses résidents de replanter pins et arbres de haute tige au sein de cet écrin vert de Pornichet.

RAPPORT D'ACTIVITES 2007

Le rapport du Conseil d'Administration qui rend compte de l'exercice 2007 a été adressé à tous les membres avec la convocation. Le Président Alain Doré et le Vice-Président Délégué Hervé Jamet complètent cette information par un rapport illustré de l'activité depuis la dernière Assemblée Générale d'août 2007.

Alain Doré indique que le conseil s'est réuni officiellement 5 fois depuis notre dernière AG, plus quelques réunions informelles. Il est à noter qu'en moyenne les trois-quarts des membres étaient présents, ce qui montre une grande implication de tous les conseillers. Il salue la mémoire de M. Yves RONSIN, décédé en juin dernier, qui, habitant Paris, participait à nos réunions chaque fois qu'il était présent à Ste Marguerite.

Quatre courriers circulaires ont été envoyés à tous les membres, soit deux fois plus que les autres

années. Le site internet est réactualisé chaque mois. Deux forum, sous la signature du Président de Prosimar, sont parus dans Ouest France intitulés: «*Pornichet : supprimons les Associations locales et détruisons son Environnement !* » le 2 novembre et «*Pornichet Plage des Jaunais : épilogue révélateur au Conseil Municipal !* » paru le 23 février.

Alain Doré rappelle les caractéristiques du quartier de Ste Marguerite, le plus vert de la partie urbaine de Pornichet. Rappelant les quelques améliorations obtenues après l'enquête publique, il indique que le Conseil les a jugées insuffisantes, et que le PLU adopté en octobre 2007 est dangereux pour l'avenir de Pornichet : d'où notre recours au Tribunal Administratif.

Hervé JAMET est revenu sur le questionnaire envoyé aux candidats lors de la campagne électorale, et sur les réponses apportées par l'équipe du Maire Robert BELLIOU. Abordant chaque point en détail, il a invité J.P. GOUT à les commenter. Celui-ci déclare : « *dès notre élection nous avons lancé la procédure de révision du PLU et de création d'une ZPPAUP, et Prosimar sera associée dès la première étape de l'étude* ». Il évoque également le frein mis à la densification : « *nous avons demandé à plusieurs promoteurs de diminuer fortement le nombre de logements prévus dans leurs projets, par exemple pour le projet de lotissement des Cupressus* ». Il se montre aussi très attaché à la sauvegarde de la coupure d'urbanisation entre Ste Marguerite et St Marc sur Mer : « *nous allons étudier la création d'un complexe multisports et de parcours de santé, mais cela se fera après l'aménagement de l'hippodrome* ».

M. Gout explique pourquoi la municipalité a choisi la procédure de révision plutôt que la simple modification, et indique le calendrier de cette révision :

- 1^{er}-15 Octobre : réunion avec les associations en précisant les secteurs géographiques
- 1-15 Novembre : réunions publiques
- 15-30 Novembre : réunions avec les associations.
- Février 2009 : cadrage du PLU
- Fin mars 2009 : délibération du CM et transmission aux Personnes Associées
- Avril-Juin : réponses
- Juillet-Août : enquête publique pendant les vacances , pour tenir compte des Résidents Secondaires (*M. Belliot souhaiterait pouvoir avancer cette EP en mai*)
- Octobre (*ou Juin si possible*) : adoption du PLU révisé

Le Président remercie M. Goût pour sa participation à notre assemblée et témoigne de la satisfaction des adhérents de PROSIMAR au vu des délais de mise en œuvre de la révision du PLU et de la mise à l'étude d'une ZPPAUP.

Il souligne aussi que les relations avec la municipalité sont aujourd'hui celles qu'elles n'auraient jamais dû cesser d'être.

Alain Doré rappelle l'affaire de la Villa Mona : celle-ci apparait emblématique des relations Promoteur-Municipalité lorsqu'on ne respecte pas une stricte rigueur, et l'action de PROSIMAR a été à ce jour déterminante pour la sauvegarde du littoral...Hervé Jamet cite aussi l'exemple de la construction sur le terrain de la villa Kymris.

RAPPORT FINANCIER

Le nombre de cotisants évolue positivement de 209 en 2005, 251 en 2006, 338 en 2007, avec une prévision ldu même ordre en 2008.

M. Henry Garnier, trésorier, présente le rapport financier :

- les recettes se sont élevées à 4687€
- et les dépenses à 3722 €,
- soit un excédent brut de 965 €, auquel il convient d'ajouter une reprise de provision de 206€ pour un résultat net de 1171€

.Au 31/12/07, l'avoir était de 27 298€ pour 26 127€ au 1^{er} janvier.

COTISATIONS 2009

Le Conseil propose de les conserver inchangées:

Cotisation simple:	15 €	(5 € après déduction fiscale)
Cotisation couple / famille:	21 €	(7 €)
Cotisation soutien:	42 €	(14 €)
Cotisation Personne Morale:	30 €	

VOTE DES RESOLUTIONS

de l'Assemblée Générale Ordinaire :

Résolution n°1 :

« L'Assemblée Générale approuve le rapport d'activité présenté par le Conseil d'Administration »

Adoptée à l'unanimité

Résolution n°2 :

« L'Assemblée Générale ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport financier, approuve les comptes de l'exercice 2007, et donne quitus aux administrateurs pour leur gestion. »

Adoptée à l'unanimité

Résolution n°3 :

« L'Assemblée Générale ordinaire fixe le montant des cotisations 2008 comme suit:

Cotisation simple:15 €
Cotisation couple / famille:21 €
Cotisation soutien:42€
Cotisation Personne Morale:30 € »

Adoptée à l'unanimité

De l'Assemblée Générale Extraordinaire

La Résolution n°4 est retirée et sera débattue lors d'une prochaine assemblée, afin d'améliorer la rédaction de l'article 1 des statuts.

Résolution n°5 :

Cette résolution rationalise l'organisation du Conseil d'Administration en imposant un nombre fixe d'administrateurs égal à 20 au lieu de « entre 18 et 21 », en réduisant la durée du mandat de 7 à 5 ans, et en instituant un renouvellement annuel par cinquième. Elle institue également des limites d'âge individuelle et collective.

« L'Assemblée Générale Extraordinaire, après en avoir débattu, décide de modifier l'article 5 comme suit :

Ancienne rédaction :

Article 5 ADMINISTRATION

L'Association est administrée par un conseil de 18 à 21 membres, quel que soit l'effectif global. Ils sont élus par l'Assemblée Générale Ordinaire et choisis parmi les membres actifs de l'Association. La durée du mandat est de 7 ans, et renouvelable. Le conseil est renouvelé par 1/7^e tous les ans.

En cas de décès ou de démission d'un administrateur, le conseil procède à son remplacement à titre provisoire, jusqu'à son remplacement à titre définitif par la prochaine Assemblée Générale.

Tout membre du Conseil qui dans l'Année, et sauf cas de force majeure, n'aura pas assisté au moins à la moitié des séances du Conseil d'Administration et des Assemblées Générales sera considéré comme démissionnaire.

Nouvelle rédaction :

Article 5 ADMINISTRATION

L'Association est administrée par un conseil de 20 membres, quel que soit l'effectif global. Ils sont élus par l'Assemblée Générale Ordinaire et choisis parmi les membres actifs de l'Association. La durée du mandat est de 5 ans, et renouvelable. Le conseil est renouvelé par cinquième tous les ans.

L'âge minimum requis pour exercer les fonctions d'administrateur est de 16 ans.

Le nombre d'administrateurs âgés de plus de 80ans ne doit pas excéder le quart des administrateurs. Lorsque cette limite est dépassée, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office.

En cas de décès ou de démission d'un administrateur, le conseil procède à son remplacement à titre provisoire, jusqu'à son

remplacement à titre définitif par la prochaine Assemblée Générale, pour la durée du mandat de celui qu'il remplace.

Tout membre du Conseil qui dans l'Année, et sauf cas de force majeure, n'aura pas assisté au moins à la moitié des séances du Conseil d'Administration et des Assemblées Générales sera considéré comme démissionnaire. »

Contre: 6 Abstention: 4
Résolution adoptée à la majorité

Résolution n°6

« L'Assemblée Générale Extraordinaire, après en avoir débattu, décide de modifier l'article 9 en introduisant un deuxième alinéa :

Article 9 FONCTIONNEMENT

...

Les membres d'honneur qui assistent au Conseil ont voix consultative. »

Contre: 2 Abstention 0
Résolution adoptée à la majorité

Prenant acte de la modification de l'article 5, le Président soumet les résolutions suivantes au vote de l'Assemblée Générale Ordinaire :

Résolution n°7 :

Le renouvellement des mandats suivants est soumis au vote :

« L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle les mandats des administrateurs Mme Catherine Fillion, Mme Michèle Jussier, et M. Jean-Pierre Furet ; leur mandat prendra fin à l'issue de l'AG statuant sur l'exercice 2012. »

Résolution adoptée à l'unanimité

Résolution n°8 :

Mme Rochette ayant démissionné, son remplacement par M. Raymondi est proposé au vote :

« L'Assemblée Générale Ordinaire élit M. Jean-Pierre Raymondi au Conseil d'Administration: son mandat prendra fin à l'issue de l'AG statuant sur l'exercice 2011. »

Résolution adoptée à l'unanimité

Résolution n°9 :

Il reste un poste à pourvoir, et il est fait appel à candidatures : MM Joseph Touvet et Jérôme Damien présentent leurs candidatures

« L'Assemblée Générale Ordinaire élit (M. TOUVET / M. DAMIEN) au Conseil d'Administration: son mandat prendra fin à l'issue de l'AG statuant sur l'exercice 2012. »

Le vote a lieu avec les bulletins remis aux adhérents :

M. TOUVET : 63 voix

M. DAMIEN : 51 voix

Abstentions : 18

M. TOUVET est déclaré élu à la majorité.

L'assistance a posé de nombreuses questions liées à la circulation, au stationnement, au mauvais état de la voirie, à la conformité de certains permis de construire en cours, etc....Prosimar fera parvenir à la municipalité dans les prochaines semaines des propositions sur tous ces points.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance à 12 h30 et invite les personnes présentes au verre de l'amitié.